

Préface

Tant de livres ont été et sont encore écrits sur le génocide « rwandais » qu'il serait tentant d'en esquisser une comparaison. Mais comment rapprocher des genres aussi différents que les témoignages à chaud d'acteurs de l'humanitaire présents sur le terrain pendant la période des massacres, les enquêtes institutionnelles (Assemblée nationale française, Sénat belge, ONU, OUA, etc.) ou d'ONG de défense des droits de l'homme (Human Rights Watch, African Human Rights), des témoignages de rescapés du génocide, des travaux universitaires, qui apportent, à partir de points de vue, de connaissances diverses et de pratiques professionnelles différentes, des éclairages tout aussi diversifiés ?

Jean Chatain connaît bien toute cette production, et il le montre dans l'usage qu'il en fait dans son livre, *Paysage après le génocide*. Cependant, il a un parti pris, qui est celui d'un journaliste et qu'il assume totalement, dans la forme narrative comme dans la perspective d'analyse.

Journaliste à *L'Humanité*, Jean Chatain est un des rares grands reporters français (avec sa consœur Monique Mas de Radio France Internationale qu'il cite abondamment) à avoir couvert la période des massacres et du génocide (avril-juin 1994) en suivant dans ses mouvements le Front patriotique rwandais (FPR) qui combattait les forces du gouvernement rwandais et l'armée régulière sous la responsabilité desquels étaient commises les atrocités. Il a donc enquêté « à chaud », et c'est cela, entre autres aspects intéressants, qui confère à son livre un caractère saisissant.



Fin avril 1994, deux fillettes rescapées des massacres de Kibungo et convoyées par des combattants FPR jusqu'à un orphelinat improvisé. Elles ne pronouent aucun mot durant les trois jours de trajet.

Pour avoir visité le Rwanda à peu près à la même période, je reconnais dans le texte de Jean Chatain cette odeur de la mort qu'il évoque. Je n'ai pas sillonné la partie du territoire national qu'a parcouru l'auteur du présent ouvrage. J'ai principalement circulé dans le sud et le centre, et, à partir des points d'observation qui étaient les miens, j'avais, moi aussi, l'impression que « le pays entier sentait la mort ».

Comment en est-on arrivé à cela dans un pays que les habitants appelaient celui « du lait et du miel », autrement dit de la douceur ? Le chapitre trois, en particulier, de ce livre en fournit quelques éléments d'explication. Il faut en effet analyser le système de l'apartheid qui s'imposa comme mode de gouvernement depuis l'accession du Rwanda à l'indépendance, en 1962. Ce système, érigé dans la violence (guerre civile en 1959-1963) sous le regard bienveillant des colonisateurs belges et leurs alliés de la toute puissante Église catholique, s'est développé sur le principe d'une ethnocratie confondant « majorité » et « minorité » ethniques et démocratiques. En gros, une ethnie, les Hutu, constituaient la « majorité » (85%), et une autre, les Tutsi, la « minorité » (14%). Selon la logique qui prévalait, la première devait « naturellement » gouverner sans partage. Tout aussi « naturellement » – la nature étant convoquée pour interdire toute autre forme de pensée ou de débat politique – dans ce système d'exclusion, il n'y a pas de place pour la troisième composante de la population rwandaise, les Twa, dont il est dit qu'ils ne constituent que 1%.

L'apartheid légitimé par plus de trois décennies de pouvoir sans partage et toutes sortes de marginalisation politique et sociale, mais aussi par l'absence de réprobation intellectuelle ou morale, a débouché sur un génocide dont on dit qu'il est le troisième du XX^e siècle. Ce qui le distingue des précédents,

c'est qu'il s'agit d'un crime de masse et de proximité : des voisins ont tué leurs voisins, des conjoints leurs conjoints, des enfants y trouvant aussi un rôle.

Dès lors, Jean Chatain a parfaitement raison de se pencher sur la question de la justice dans le contexte de l'après-génocide. Comment sanctionner les criminels à ces différents niveaux d'implication ? Mais aussi par quelle justice ? Celle du droit international et/ou national avec les tribunaux classiques ?

Le Rwanda a dû inventer un système inédit qui consiste à la mise en place de juridictions décentralisées et calquées sur une vieille tradition en matière de gestion des conflits. Sauf que la dite tradition ne régissait que les affaires civiles et des différends entre voisins qui se reconnaissaient encore dans le même système de valeurs (éthiques, sociales, etc). Or, il s'agit maintenant de juger les crimes les plus odieux.

Le livre de Jean Chatain, sans épuiser le sujet, décrit ce système tout en soulignant ses limites. Il se termine par trois chapitres qui posent la terrible question de la mémoire, dont celle de l'occupation momentanée par des éléments de l'armée française, la fameuse opération Turquoise que, côté français, on a qualifié d'humanitaire, mais que les Rwandais continuent à tenir en suspicion, au point que le gouvernement rwandais a cru utile de créer une commission nationale pour enquêter sur l'implication de la France dans le génocide. Dans sa partie la plus douloureuse, cette mémoire est traversée par des débats opposant les « bourreaux » et/ou leurs descendants, les victimes et/ou leurs héritiers.

Il faut, comme nous y invite cet ouvrage, écouter ces « voix qui s'entrecroisent » et qui, chacune à sa manière, nous dévoile les différentes facettes du génocide des Rwandais tutsi, et,

surtout lorsque l'on observe l'histoire de l'extérieur, s'efforcer de ne point tirer argument de quelques-unes contre les autres. Il faut assurément comprendre que la voie de la guérison sera longue pour les Rwandais, et, si possible, les accompagner avec bienveillance. En retournant au Rwanda plusieurs fois après le génocide, Jean Chatain ajoute à cette dimension une grande sympathie pour les Rwandais qu'il a rencontrés.

Kigali, le 11 février 2007

José Kagabo

Maitre de conférence à l'École des Hautes études en Sciences sociales (Paris)
Membre de la Commission nationale indépendante rwandaise
concernant le rôle de la France dans le génocide

Avant-propos

Chaque homme, chaque femme, au Rwanda, est un îlot posé sur du vide, déclare un personnage de *Corps et voix, paroles rhizomes*, la pièce de l'écrivain tchadien Koulsy Lamko (en poste au centre culturel de l'Université rwandaise de Butare), écrite à partir d'extraits de livres témoignant du génocide et présentée à Kigali au cours de l'année 2000. Le vertige permanent auquel est condamné le rescapé rwandais survivant à ses proches n'est pas sans évoquer ce qu'un rescapé français de la déportation, Jean Cayrol, co-auteur avec Alain Resnais du film *Nuit et brouillard*, désignait comme *la solitude la plus étrange que l'homme aura pu supporter, la plus effrayante puisque désertée, puisque tout visage humain paraît y être interdit*.

Douze ans après le génocide d'avril-juin 1994 – un million de martyrs en une centaine de jours – le Rwanda semble cependant sorti de l'état de choc où l'avait plongé une violence indissociablement politique (le massacre des démocrates hutu) et raciste (l'extermination des familles tutsi pour crime de naissance). Le pays s'est reconstruit à une vitesse impressionnante, s'il reste l'un des plus pauvres de la planète, au point d'apparaître désormais comme un pôle de stabilité dans une Afrique des Grands Lacs aux allures de bateau ivre. Vous pouvez vous promener dans les rues de Kigali en confiance – ce qui demeure déconseillé pour certaines capitales voisines, Kinshasa ou Bujumbura en particulier – et les violences qui, durant plusieurs années, avaient continué d'ensanglanter des régions entières, celles du nord et de l'ouest périodiquement ravagées par des groupes armés souvent venus de l'autre côté des frontières, paraissent avoir fait long feu. Confrontés à des contentieux hérités du passé colonial et des deux premières